



## SPÉCIAL TEMPÊTE : 27 DÉCEMBRE 1999

N° 6

## LE MOT DU PRÉSIDENT

Après les vacances, synonyme d'arrêt forcé pour certains, de travail redoublé pour d'autres, de détente tout de même pour la plupart, les sujets brûlants reviennent à la une de l'actualité de cette rentrée. De la rémunération des bois aux péripéties de l'exploitation et du transport, votre Coopérative vous doit quelques explications, qui sont développées dans ce sixième numéro de CFL-Information « spécial tempête ». Par ailleurs les circu-

lares ministérielles sur la reconstitution des forêts sont enfin sorties, et même si leur déclinaison régionale est toujours en cours d'élaboration, elle contient des éléments favorables de nature à redonner espoir aux propriétaires sinistrés.

Elie de Cosnac

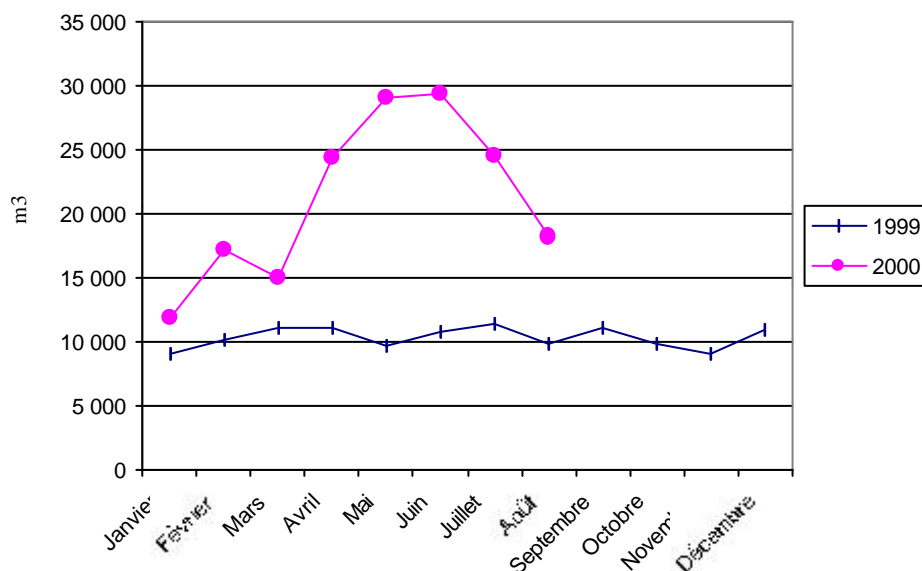
## LES PREMIERS CHÈQUES ARRIVENT

Après une longue attente, les bois exploités et vendus en janvier et février commencent à être rémunérés aux propriétaires concernés. Concernant l'épicéa, seule la catégorie charpente permet de sortir un résultat positif, bien que se limitant à quelques dizaines de francs le mètre cube. Et encore cela n'est-il possible que grâce à l'aide au transport promise par l'Etat. Promise car... pour le moment aucun règlement n'est arrivé sur le compte de la Coopérative ! Ainsi c'est la Coopérative qui avance l'argent permettant de régler les propriétaires. Grâce à la solidité de sa structure financière avant la tempête, cela ne pose pas trop de problèmes... pour le moment. Les chantiers de mars et avril seront mis en règlement dans les semaines qui viennent.

En ce qui concerne les billons palette le bilan est à peine équilibré, sans parler de la papeterie pour lequel il est nettement déficitaire. Dans ces deux catégories les stocks bord de route se situent d'ailleurs entre 6 et 12 mois de production... vous avez dit problème ?

Au 31 août, **442** chantiers ont été traités. Cela correspond à environ 85 % des chantiers économiquement exploitables en Epicéa.

## EXPLOITATION DES BOIS



## « LA CFL S'ARRÊTE FAUTE DE TRAINS » : INFO OU INTOX ?

Beaucoup ont été surpris à la mi-juillet par l'annonce faite à la presse de l'arrêt de l'exploitation des chablis, faute de trains. Certains y ont vu davantage un coup de bluff qu'une réalité. Et pourtant : 18 équipes mécanisées travaillaient à ce moment dans nos forêts, notamment pour honorer l'important contrat signé avec une scierie belge permettant d'évacuer la majorité des volumes de charpente épicea et donc de désengorger le marché local.

Or le retard accumulé en transport par la SNCF, et ceci au mépris de ses propres engagements, conduisaient à l'explosion des stocks bord de route qui atteignaient plusieurs dizaines de trains, au moment même où les conditions climatiques devenaient les plus dangereuses pour les bois ! L'arrêt de l'exploitation tant que ce stock n'aurait pas été résorbé, était donc la seule décision raisonnable à prendre. « Si le bois doit pourrir, autant qu'il pourrisse en forêt », a-t-on expliqué à l'époque.

Et de fait, toutes les équipes ont cessé le travail entre fin juillet et mi-août. Une réunion a eu lieu le 17 juillet à la préfecture de Région avec la SNCF qui a promis de rattraper son retard. De

fait, la rotation des trains s'est améliorée début août, et le travail a donc repris, mais avec seulement 14 équipes. Certains Finlandais ou Britanniques n'ayant pas apprécié leurs vacances forcées, ont préféré rester chez eux.

Mais c'était déjà trop tard : à force d'attendre, un train de bois expédié en Belgique a été rebuté par le client fin août. Après vérification sur place, l'évidence s'est imposée : échauffé, bleui, le bois n'était pas conforme. Mis en wagon dans un état peut-être déjà limite, les lenteurs du transport ont fini de l'abîmer.

Ainsi, loin d'être des prédictions alarmistes comme cela a été reproché à CFL, les mises en gardes d'alors se sont révélées justifiées. Actuellement ce sont environ 6 trains de 1 000 tonnes qui seront déclassés bord de route, sans solution alternative pour l'instant. Préjudice probable pour la Coopérative et ses adhérents : près d'un million de francs... Sans l'arrêt décidé en juillet, ce chiffre aurait pu être doublé voire triplé. Alors, info ou intox ?

## AIDES AU REBOISEMENT

Les circulaires nationales pour les aides au reboisement sont sorties... Malgré tout, on ne peut pour le moment guère en tirer d'informations opérationnelles pour le propriétaire. Pour ce qui est des reboisements après chablis, le taux de subvention sera de 80% (35 à 55% pour les reboisements « normaux »), sur la base de devis forfaitaires qui seront établis région par région. En Limousin ces barèmes sont encore à l'état de projet, ce qui ne permet toujours pas de présenter aux propriétaires des projets chiffrés et précis. En tout état de cause, les opérations éligibles sont :

- le nettoyage des parcelles qui peut être dissocié, dans certaines conditions, de la reconstitution proprement dite ;
- la reconstitution des peuplements par régénération naturelle ou reboisement, avec ou sans substitution d'essence, et incluant le cas échéant des opérations de nettoyage ;
- la refonte des PSG lorsqu'une partie significative des peuplements est gravement endommagée.

Les propriétés présentant des garanties de bonne gestion (P.S.G., *adhésion à une coopérative*) sont prioritaire dans l'attribution des aides, de même que les projets regroupant plusieurs propriétaires.

De même l'Etat subventionnera des opérations comme le dépressage, l'élagage, la taille de formation, le balivage ou l'éclaircie. Là encore, en l'absence de barème chiffré il est difficile de donner plus de précisions.

Lorsque ces barèmes seront (enfin !) connus, nous consacrerons un dossier spécial de CFL-Info avec de nombreux exemples concrets afin que vous puissiez bien comprendre ce nouveau système. En attendant et une fois de plus... il faut s'armer de patience.

### Entrées et départs :

- **Bertrand CHAPELANT**, technicien forestier, a rejoint le 1<sup>er</sup> août le service sylviculture gestion.
- **Daniel GOBET** nous quitte pour une entreprise espagnole de sciage en... Ukraine. Bonne chance pour cette nouvelle aventure. **Mikel ANTON AKIZU** sera notre nouveau commercial sur l'Espagne.
- **Véronique VERNIER**, comptable nous quitte suite à la mutation de son mari. Elle est remplacée par **Philippe DUBERNARD**.

### Naissance :

Nous souhaitons également la bienvenue à **Lisa**, 1<sup>er</sup> enfant de **Philippe THOMAS**, née le 8 août à Ussel. Toutes nos félicitations aux heureux parents

### Mariages :

On note également les mariages d'**Eric PAILLOT** le 2 septembre à Rochechouart, et de **Franck REYNES** le 9 septembre à Meymac. Meilleurs vœux aux jeunes mariés !

### DÉGAGEMENTS D'AUTOMNE : ATTENTION URGENCE

Les conditions climatiques de cet été ont beaucoup favorisé la pousse de la végétation adventice dans certaines zones, et notamment les fougères. Les fougères sont dangereuses pour les jeunes plantations car elles finissent par se tasser, parfois aidées par la neige, et les plants sont rapidement étouffés de manière presque irréversible. Intervenir trop tard, c'est donc souvent compromettre la plantation et mettre en danger les investissements réalisés. La plupart des parcelles ont été visitées et des contrats ont été envoyés aux propriétaires. Toutes cependant n'ont pas pu être contrôlées. Si vous avez un doute, n'hésitez pas à prendre contact rapidement avec le service gestion-sylviculture, afin de réaliser les travaux au plus tard en octobre.